

LE FRANÇAIS. — Le discours que l'Empereur a prononcé aujourd'hui porte dans son ensemble la marque d'une pensée élevée et d'un sentiment de conciliation patriotique. On n'y retrouve aucune de ces saillies acérées qui échappent à l'orgueil et aux ambitions de ceux qui se disent « les vainqueurs du plébiscite ».

Le chef de l'Etat a tenu à honneur de s'élever au-dessus de toutes les suggestions mesquines de l'esprit de récrimination. Dans plusieurs de ses discours que l'Empereur avait prononcés jusqu'à ce jour, éclataient des reproches dédaigneux ou menaçants contre les amis de la liberté parlementaire. Dans la harangue d'aujourd'hui, le souverain professe, par la forme contenue et saine de son langage, le désir de rapprocher tous les esprits, de faire oublier les griefs et de fermer les blessures de nos dernières luttes.

Le pays rendra hommage à cette manifestation heureuse de sentiments dont l'Empereur tient à faire si hautement profession.

LA FRANCE. — C'est de la France elle-même et de la France seule qu'il dépend maintenant de fermer sans retour l'ère des discordes civiles, pour convertir en réalité tout ce que lui offre et lui fait entrevoir Napoléon III.

Le chef dont elle vient, pour la quatrième fois, de renouveler les pouvoirs, lui a dit avec une entière loyauté l'usage qu'il compte en faire, dans l'intérêt de la liberté, de la grandeur et de la prospérité nationales.

A la nation de montrer, — en prenant avec une fermeté calme et soutenue la part qui lui revient dans cette tâche, en écartant d'une volonté résolue ceux qui persisteraient à vouloir la troubler, — qu'elle est digne d'être libre, grande et prospère. — E. Maseras.

LE PAYS. — L'Empereur a très bien compris que l'exécution stricte des lois était la sanction véritable de la loi plébiscitaire. Et c'est avec un véritable plaisir que nous prenons acte de la promesse que les lois seront exécutées sans partialité comme sans faiblesse.

Il ne s'agit plus, en effet, de savoir si la constitution actuelle est meilleure ou pire que la constitution précédente, il s'agit de la maintenir au-dessus de toute controverse.

C'est en cela que le discours de l'Empereur nous semble excellent et nous paraît devoir satisfaire également les différentes nuances de la politique du parti conservateur. — Paul de Cassagnac.

LE GAZETIER. — Il est impossible de triompher avec plus de modestie que ne l'a fait l'Empereur dans son discours d'aujourd'hui. Ce n'est point décidément que le succès grise, quand il monte, il paraît en vouloir profiter seulement pour voir les choses de plus haut.

On lui saura gré dans le pays de ne pas s'être fait illusion sur la portée du succès du plébiscite, et d'avoir été à peu près le seul de son parti à comprendre que toutes les fois que le principe d'autorité vient de remporter victoire, un gouvernement habile doit le partager avec la liberté.

Même place à côté de la harangue impériale, le discours de M. Schneider, président du Corps législatif, a et conserve une importance considérable, et il n'est agréable de constater que le premier hommage loyal et sincère rendu au rôle du suffrage universel, dans les événements de 1869 a été formulé par le président élu de l'assemblée des représentants du peuple. — H. Pessard.

LE FIGARO. — J'aurais dû commencer par apprécier la harangue de M. Schneider, qui motivait la réponse de l'Empereur. Cette harangue ne manque d'aucune des qualités du genre : elle exprime les sentiments de la majorité du Corps législatif et surtout le contentement qu'on soit sorti du plébiscite avec 7 millions 350 mille OUI.

Maintenant on a un programme. — On sait qu'il n'y aura ni réaction, ni révolution. — On sait qu'on peut obtenir des réformes démocratiques.

A l'ouvrage ! — Jules Richard.

UNIVERS. — Il suffit d'un peu de bonne volonté pour voir, — quand à la politique, — dans le discours de l'Empereur, tout ce qu'on peut désirer et tout ce que l'on peut redouter. La phrase conservatrice et même autoritaire y reçoit vite pour contre poids la phrase libérale. De plus, l'une et l'autre sont assez élastiques pour qu'on en puisse tirer des conséquences diverses. Néanmoins,

après tant d'efforts demeurés stériles, c'était une tentative à risquer. Qu'il y eût pour lui, d'ailleurs, un péril, une mystification ou un heureux résultat à attendre de cette démarche, sa curiosité violemment surexcitée ne lui permettait pas l'indifférence.

Le lendemain donc, à onze heures du soir, bien qu'il ne se connût point d'ennemis et que la supposition d'un guet-apens fût inadmissible, il attacha, à tout hasard, deux pistolets à sa ceinture, en suspendit deux autres, d'un plus gros calibre, à l'arçon de sa selle, prit dans les écuries de la comtesse un cheval sûr et docile, et alla seul au rendez-vous, à travers la plaine déserte, en sifflant du bout des lèvres un air de valse, souvenir de ses nuits de Paris.

Le ciel était noir. La lune, voilée par de gros nuages, que le vent de mer chassait vers les montagnes, brillait et s'éclipsait tour à tour, éclairant par moments le rivage de leurs soudaines et rapides comme des éclairs.

Arrivé près de la baie, Fernand s'arrêta un instant et parut attendre qu'un mouvement ou un cri lui révélât la présence du personnage qu'il cherchait. Les yeux fixés sur l'espace, comme pour interroger le silence et l'obscurité, il aperçut enfin, dans le lointain, à la faveur

d'une éclaircie, une forme, une ombre humaine, debout au bord de la mer. C'était une espèce de géant, qui se promenait à pas lents, la tête couverte d'un feutre à larges bords rabattu sur les yeux, une pipe à la bouche, un masque au visage, et le corps enveloppé d'un vaste manteau à larges plis. A cette vue, l'amant d'Antonia ne put réprimer un mouvement de surprise et jeta un regard de satisfaction sur ses compagnons de voyage, discrètement blottis dans sa ceinture rouge.

— Qui vive ? cria le promeneur nocturne, au piétinement du cheval sur la grève.

— Fernand Ulmer.

L'inconnu se rapprocha vivement du Français, lui tendit la main et, l'aidant à descendre de cheval :

— Je vous remercie, monsieur, de votre exactitude et de votre empressement. Mai qu'il ajouta-t-il avec un sourire, en apercevant les pistolets de Fernand. Des armes !

Et ouvrant brusquement son manteau, il fit voir qu'il n'était pas armé.

— Vous n'avez pas d'épée, répondit gaïement Ulmer, mais je n'ai pas de masque.

— Oh ! ceci n'est qu'une précaution, qui n'est pas inutile, — au moins pour le moment : vous allez en juger.

— Parlez, monsieur, s'écria Fernand, dont la curiosité tournait à l'impatience.

— Soit, reprit vivement le mystérieux personnage, et je vais droit au fait. La

comtesse Antonia est ruinée, monsieur, et vous vous accusez tout bas d'avoir involontairement contribué à sa ruine.

Et comme Fernand protestait du geste et allait l'interrompre, il continua sans se déconcerter :

— Complètement ruinée. Vous avez obtenu des créanciers du comte, il y a trois mois, un délai d'un an. Dans neuf mois, une échéance impitoyable vous menace.

Ulmer fronça le sourcil et fixa sur l'inconnu, sans répondre, un regard inquiet.

— Qui, reprit celui-ci, vous voulez cacher le coup qui vous a frappé, dans l'espoir que votre blessure sera guérie avant d'être connue. Comptez sur ma discrétion. S'il ne m'est pas possible d'ignorer ce que je sais, je puis du moins vous promettre un silence absolu.

— Expliquez-vous donc, dit Fernand.

(La suite au prochain numéro.)

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX

NAISSANCES.

20 Mai. — Pauchart Glémence, rue des Longues-Haies. — Louis Coppée, rue de la barbe d'or. — Julie Beens, rue d'Inkermann. — Gustave Delbart, Pile. — Céline Tettelin, rue du Tilleul. — Ferdinand Delporte, Jean-Ghislain. — Angèle, rue St-Etienne. — Joséphine Duquenne, rue des Longues-Haies. — Louise Deinste, rue de l'Ouest. — Emile Lombard, rue du Chemin de fer. — Marie Willems, rue Longues-Haies. — François Renaux, rue St-Elisabeth. — Jeanne Janssens, Tilleul. — Thérèse Hennuyer, Pile.

21 Mai. — Ernest Leclercq, rue de Lannoy. — Louis Huard, rue Neuve-Fontenoy. — Philomène Vandenhende, rue d'Alma. — Laure Cardon, Epeule. — Alfred Demeestère, rue des 15 ballots. — Adeline Demeestère, rue des 15 ballots.

21 Mai. — Odile Dutrieu, rue des Longues-Haies. — Berte Delmoite, rue du Colège. — Henri Bouillon, 3 ponts. — Clémence Lessaffre, chemin de l'Ommelet. — Philomène Dorpe, rue de la Croix. — Henri Chantry, rue St-Jean.

20 Mai. — Boyaval Pierre, 61 ans, rentier, rue d'Inkermann. — Oscar Lessillie, 3 mois, Fontenoy. — Verniers Jean Baptiste, 8 mois, rue du Moulin-brûlé. — Ringeval Louis, 6 mois, Epeule. — Hector Clercy, 2

mois, rue des Longues-Haies. — Michel Grimprez, 75 ans, rentier Grande-rue.

21 Mai. — Charles Pauwels, 40 ans au Pile. — Adolphe Delabart 45 ans, rue Dercrème. — Clément Vandenberghe 2 ans, au Pile. — Jeanne Vanheesbeke, 60 ans, soigneuse, rue du Moulin-brûlé. — Marie de Braekelleer 4 mois, Fontenoy. — Ludvine Desoursseaux 79 ans, journalière-pêches dorsées. — Colette Vuye, 60 ans, journalière, Hôpital. — Paul Marcelli, 39 ans, Cordonnier, Hôpital.

20 Mai. — Ernest Leclercq, rue de Lannoy. — Louis Huard, rue Neuve-Fontenoy. — Philomène Vandenhende, rue d'Alma. — Laure Cardon, Epeule. — Alfred Demeestère, rue des 15 ballots. — Adeline Demeestère, rue des 15 ballots.

21 Mai. — Odile Dutrieu, rue des Longues-Haies. — Berte Delmoite, rue du Colège. — Henri Bouillon, 3 ponts. — Clémence Lessaffre, chemin de l'Ommelet. — Philomène Dorpe, rue de la Croix. — Henri Chantry, rue St-Jean.

20 Mai. — Boyaval Pierre, 61 ans, rentier, rue d'Inkermann. — Oscar Lessillie, 3 mois, Fontenoy. — Verniers Jean Baptiste, 8 mois, rue du Moulin-brûlé. — Ringeval Louis, 6 mois, Epeule. — Hector Clercy, 2

mois, rue des Longues-Haies. — Michel Grimprez, 75 ans, rentier Grande-rue.

21 Mai. — Charles Pauwels, 40 ans au Pile. — Adolphe Delabart 45 ans, rue Dercrème. — Clément Vandenberghe 2 ans, au Pile. — Jeanne Vanheesbeke, 60 ans, soigneuse, rue du Moulin-brûlé. — Marie de Braekelleer 4 mois, Fontenoy. — Ludvine Desoursseaux 79 ans, journalière-pêches dorsées. — Colette Vuye, 60 ans, journalière, Hôpital. — Paul Marcelli, 39 ans, Cordonnier, Hôpital.

20 Mai. — Ernest Leclercq, rue de Lannoy. — Louis Huard, rue Neuve-Fontenoy. — Philomène Vandenhende, rue d'Alma. — Laure Cardon, Epeule. — Alfred Demeestère, rue des 15 ballots. — Adeline Demeestère, rue des 15 ballots.

21 Mai. — Odile Dutrieu, rue des Longues-Haies. — Berte Delmoite, rue du Colège. — Henri Bouillon, 3 ponts. — Clémence Lessaffre, chemin de l'Ommelet. — Philomène Dorpe, rue de la Croix. — Henri Chantry, rue St-Jean.

20 Mai. — Boyaval Pierre, 61 ans, rentier, rue d'Inkermann. — Oscar Lessillie, 3 mois, Fontenoy. — Verniers Jean Baptiste, 8 mois, rue du Moulin-brûlé. — Ringeval Louis, 6 mois, Epeule. — Hector Clercy, 2

mois, rue des Longues-Haies. — Michel Grimprez, 75 ans, rentier Grande-rue.

21 Mai. — Charles Pauwels, 40 ans au Pile. — Adolphe Delabart 45 ans, rue Dercrème. — Clément Vandenberghe 2 ans, au Pile. — Jeanne Vanheesbeke, 60 ans, soigneuse, rue du Moulin-brûlé. — Marie de Braekelleer 4 mois, Fontenoy. — Ludvine Desoursseaux 79 ans, journalière-pêches dorsées. — Colette Vuye, 60 ans, journalière, Hôpital. — Paul Marcelli, 39 ans, Cordonnier, Hôpital.

20 Mai. — Ernest Leclercq, rue de Lannoy. — Louis Huard, rue Neuve-Fontenoy. — Philomène Vandenhende, rue d'Alma. — Laure Cardon, Epeule. — Alfred Demeestère, rue des 15 ballots. — Adeline Demeestère, rue des 15 ballots.

21 Mai. — Odile Dutrieu, rue des Longues-Haies. — Berte Delmoite, rue du Colège. — Henri Bouillon, 3 ponts. — Clémence Lessaffre, chemin de l'Ommelet. — Philomène Dorpe, rue de la Croix. — Henri Chantry, rue St-Jean.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE

du Journal de Roubaix.

Paris, dimanche 22 mai.

Le discours de l'Empereur est en général très-bien accueilli, et on lui reconnaît un grand mérite, c'est d'être clair et précis. On y remarque même un ton modéré, calme, qui convient parfaitement à un souverain constitutionnel. Toute la pensée du discours pourrait se résumer dans cette phrase :

« Aujourd'hui l'Empire se trouve affermi sur sa base. Il montrera sa force par sa modération. Mon gouvernement fera exécuter les lois sans partialité comme sans faiblesse. Il ne deviera pas de la ligne libérale qu'il s'est tracée ».

L'Empire triomphe sans fracas, modestement on peut dire ; il proclame qu'il ne gardera pas rancune à ses adversaires, aux vaincus du scrutin.

Le chef de l'Etat ne pouvait manquer d'exposer le programme des réformes ou des améliorations qui vont occuper le gouvernement, les grands corps de l'Etat et l'opinion publique. Réforme de l'enseignement, réforme administrative, décentralisation, révision des codes, développement des voies ferrées, des canaux et des routes, réforme agricole, impulsion donnée aux grands travaux publics, modification de l'assiette de l'im-

ENQUÊTE PARLEMENTAIRE

SUR LE RÉGIME ÉCONOMIQUE.

Séance du vendredi 20 mai 1870.

Présidence de M. Paulmier.

NOTA. Les noms des membres de la commission sont suivis d'un *.

SOMMAIRE. — Suite de la déposition de M. Vulfran-Mollet, président de la chambre de commerce d'Amiens. — M. Vulf an-Mollet, reprenant son argument sur le coût excessif des chemins de fer français, insiste sur l'inutilité de certains travaux d'art qui servent uniquement à faire valoir la capacité des ingénieurs des ponts et chaussées. — Observation de M. de Forcade sur la distinction à établir entre les lignes principales et les lignes secondaires. — Réplique de M.

Vulfran-Mollet, qui se réserve de traiter la question plus à fond devant la sous-commission des voies de transport. — Observations de MM. Dalloz, Grévolot et le président sur l'opportunité des renseignements fournis par le déposant.

M. Vulfran-Mollet indique la nécessité de faire coïncider les travaux des différents canaux, afin de ne pas interrompre constamment la navigation sur des points variés.

M. Brame reprend l'histoire de la question des chemins de fer du Nord-Est pour contredire quelques assertions de M. Vulfran-Mollet sur le même objet, notamment à l'égard de l'obligation de la Compagnie du Nord-Est de céder son exploitation à la Compagnie du Nord.

La fusion du Nord-Est avec le Nord empêcherait à tout jamais la concurrence si nécessaire à l'industrie et au commerce des départements du Nord.

M. Vulfran-Mollet annonce la remise des pièces de nature à établir l'exactitude des faits cités par lui.

Observations de MM. Guillaumin et Jules Simon sur la nécessité de ne pas engager de discussion avec les déposants, et d'accélérer les travaux de l'enquête. M. Vulfran-Mollet reprend sa déposition et signale l'importance du marché anglais. Une discussion s'engage entre MM. Guillaumin, Quesné, de Forcade et Amé, directeur-général des douanes, à propos du droit d'entrée que le déposant propose comme la conséquence de l'avisement du prix des laines étrangères qui font une concurrence désastreuse aux laines indigènes.

La bonneterie de coton souffre cruellement de la concurrence anglaise, et surtout de la concurrence saxonne.

La filature du lin n'est pas moins malheureuse en Picardie et dans le Nord.

Le marché des jutes est en Angleterre, et de ce fait, encore, l'industrie française est dans une situation défavorable. Par une cause exceptionnelle et anormale, la filature a pu vivre pendant la guerre de sécession des Etats-Unis ; aujourd'hui, elle ne peut subsister que si la moitié des établissements disparaît.

M. Vulfran-Mollet demande à M. le directeur général des douanes que l'importation des toiles à plus de cinq fils, fabriquées en Belgique, ne soient pas admises sous le même régime que les toiles à cinq fils. — M. le directeur général répond que satisfaction a été donnée aux réclamations de l'industrie amienne.

Les tissus mélangés laine et soie doivent être mieux protégés.

Reims, qui fabrique les tissus de laine pure, verra bientôt sa prospérité compromise, parce que les villes comme Roubaix, ne trouvant plus les débouchés de leurs propres produits, se rejettent sur les articles des autres fabricants, et notamment sur les tissus de laine pure, sur les mérinos.

Les exportations françaises diminuent chaque année. Les marchandises que nous exportons sur les marchés étrangers n'ont pas toujours une vente assurée.

Le déposant termine en demandant l'étude des droits sur la houille, le rachat des canaux, l'abaissement des tarifs de chemins de fer, la substitution d'une vitesse mixte à la grande et à la petite vitesses pour le transport des marchandises, la réparation, par voie diplomatique, des erreurs commises dans les traités de commerce, la dénonciation de ces traités, quand leur échéance sera arrivée, puis, ultérieurement, quand le mal aura été réparé, l'étude d'une progression sage dans la réduction des droits, la suppression à tout jamais des admissions temporaires, qui n'ont même pas profité à l'industrie de l'impression, la suppression des acquits-à-caution, la réorganisation du personnel consulaire, l'encouragement des associations financières favorables au développement de l'industrie, la création d'un code de commerce international, la rédaction d'instructions sévères pour le service des douanes ; le déposant préférerait à la préemption qui encombre le marché de produits à des prix élevés l'application de droits triples ou quadruples en cas de fraude ; il voudrait, enfin la composition de commissions formées de négociants et de fabricants. — M. Amé, directeur général des douanes, signalant la difficulté de trouver des industriels disposés à aider la douane M. Vulfran-Mollet pense que les chambres de commerce pourraient être utilement consultées. — M. Brame ajoute que la douane pourrait s'attacher des spécialistes. — M. Vulfran Mollet, demande, en outre, que la douane exige des factures signées des fabricants étrangers, ainsi que

cela se passe aux Etats-Unis. — Observation de M. Amé sur les doubles factures. — M. Géliot cite un fait particulier à l'appui de cette observation.

M. Vulfran-Mollet voudrait encore l'insurrection gratuite et obligatoire, la limitation d'âge à douze ans pour les enfants admis dans les manufactures, le rétablissement des primes de sortie, l'abrogation de la loi sur les coalitions, la conservation du livret, qui est un titre d'honneur pour les bons ouvriers, la reconstitution du conseil supérieur du commerce sur des bases plus larges.

Question de M. Brame sur les causes des souffrances de l'industrie linère. — M. Vulfran-Mollet répond que là encore il y a à relever de nombreuses erreurs dans la classification des tarifs.

M. Vulfran-Mollet remet à M. le président les dépositions écrites de MM. Sydenham et Collinet.

Déposition de M. Alphonse Fiquet, directeur du tissage mécanique de velours de coton de MM. Fiquet, Thuillier et Cie, à Amiens. — M. Fiquet indique, par le relevé des états de douanes, la quantité des importations en velours velvets et en cords ou moleskins, ainsi que l'insuffisance des droits pour les deux catégories de produits. — La protection affectée à la fabrique même des velours, déduction faite des droits spéciaux à la filature et à la teinture, n'est pour les velours lisses que de 3 1/2 0/0, en moyenne. — Le même calcul sur les cords et moleskins donne 6 1/4.

La séance, suspendue à deux heures et demie, est reprise à trois heures un quart.

L'importation des velours anglais s'accroît chaque année, ainsi qu'il résulte des états de douanes. — La quantité des velours importés ne répond pas à des besoins nouveaux de la consommation ; il s'est seulement effectué une substitution des produits anglais aux produits français. — Questions de M. Kolb-Bernard sur la valeur moyenne des tissus importés. — Réponse de M. Fiquet et reprise de la déposition. — Amiens compte 684 métiers, dont 22 0/0 sont arrêtés. — Question de M. Deseigny sur la tendance de la consommation qui semble abandonner un peu l'usage des velours de coton. — Le déposant confirme cette opinion et fournit de nouveaux renseignements demandés par M. Kolb-Bernard, sur la valeur des mêmes tissus. — Observation de M. Géliot sur la distinction à établir entre les années où les cotons étaient chers, et celles où la matière première était revenue à un prix moins anormal.

M. Fiquet indique les sommes des façons perdues pour le pays par le fait des importations. Le déposant termine par la lecture de ses réponses au questionnaire de la commission, et revient sur l'insuffisance des instructions fournies aux employés de la douane. — Les bureaux de douane devraient posséder des types auxquels ils pussent se reporter. — Questions de M. le président, de MM. Géliot et Quesné sur la vitesse, la largeur des métiers à tisser les velours, pour expliquer la quantité de force motrice indiquée comme nécessaire à la marche de ces métiers. — Questions de M. Deseigny sur les salaires, l'importance du tissage mécanique à Amiens. — Réponses de M. Fiquet.

Déposition de M. Bulan, tisseur à Amiens. — Les velours anglais importés en écri à Amiens sont coupés et apprêtés sur place, au détriment de la fabrique locale, qui ne peut produire les mêmes articles qu'avec un écart de 30 centimes au kilogramme, entre le prix de revient français et le prix de vente français. Cette différence résulte de coût plus élevé du matériel, des dépenses d'entretien, du combustible, etc. — Question de M. Deseigny sur la provenance des métiers amiennois et réponses de MM. Bulan et Fiquet. — M. Deseigny rectifie un chiffre exagéré cité par un des déposants du Nord pour le prix du transport de Mulhouse à Lille.

M. Bulan termine en demandant que le droit actuel de 60 centimes sur les cords, moleskins, soit accru de 30 centimes; le déposant réclame, en outre, une augmentation de 60 centimes pour les velvets.

Déposition de M. Hubaut, tisseur à Amiens. — M. Hubaut se rallie aux conclusions du déposant précédent.

M. Bulan indique dans quelle proportion les salaires sont intéressés au tissage mécanique du velours. Les ouvriers qui sont à la tâche gagnent, en moyenne, 2 fr. 50. — Questions de MM. Quesné, Guillaumin et le baron de Mackau sur le prix de houille à Amiens. — Réponses de M. Bulan. — Ob-